

RAPPORT MORAL
Saison Sportive 2012/2013
Assemblée Générale du 22 novembre 2013

Monsieur le Président de la Ligue de Normandie
Monsieur le Maire
Monsieur l'adjoint aux sports
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Chers Amis tireurs.

Permettez tout d'abord au Président et à l'équipe EN PLACE de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale.

Avant de développer plus complètement mon rapport moral, je souhaiterais rendre un dernier hommage aux amis et proches du tir sportif qui nous ont quitté au cours de cette année ; je pense plus particulièrement à Monsieur Marc DEFER

Je vous propose par quelques instants de silence d'honorer LEUR mémoire

Je vous remercie.

Je tiens à remercier la Municipalité de MAROMME, pour la mise à disposition des locaux dans lesquels nous pratiquons notre activité

Le partenariat ville-club nous a permis au cours de cette saison sportive de participer à la fête des Tisserands et au forum des associations organisé par la municipalité de MAROMME

Au plan de l'effectif, le club, pour la saison 2012/2013, augmente le nombre de ses membres avec 622 adhérents dont 3 personnes qui tirent chez nous en second club (contre 597 dont trois « second club » l'an passé) répartis comme suit :

Effectifs répartis par catégories
Année Sportive 2012/2013
Effectif : 622 dont 3 second club
Adultes : 603 – Jeunes 19
Adultes Hommes : 559
Adultes Femmes : 44 (progression 41 an passé)
Jeunes Hommes : 17
Jeunes Femmes : 2

Cette augmentation d'effectif n'est due uniquement que grâce au travail de nos bénévoles.

Il faut maintenir nos effectifs notamment par le biais de l'accueil, de l'ouverture à l'apprentissage du tir (ou au perfectionnement)

Nous proposons des séances de perfectionnement dans la discipline IO M le mercredi après midi de 15 h à 18 h pour les tireurs soit relevant de l'école de tir soit désireux de progresser dans cette discipline ou souhaitant participer aux compétitions,

Bernard DECAENS et Laurence DECAENS accueillent déjà à 18 h 00 un mercredi par mois les compétiteurs (ou les tireurs désireux de se perfectionner en vue d'accéder à la compétition).

Ces séances sont ouvertes non seulement aux tireurs de MAROMME mais également aux tireurs d'autres clubs du département et sont gratuites.

Le club a investi notamment dans l'acquisition

- D'armes de poings
- Et de deux carabines air comprimé destinées à compléter celles de l'accueil afin de permettre à tous de tirer dans des conditions identiques

Je tiens toutefois à vous rappeler que le matériel mis à votre disposition, bien qu'il ne vous appartienne pas, doit être manipulé avec autant (sinon plus) de précaution et de respect que s'il était le votre

Le remplacement des armes représente un budget important

L'augmentation du nombre de nos licenciés nous a permis de récupérer une somme de 1.700,00 euros couvrant ainsi une partie de nos investissements matériel.

Monsieur Patrice VERNAY vous fera état du détail de ces acquisitions et des subventions obtenues lors de la lecture du bilan financier de la saison écoulée.

Comme nous vous l'avions annoncé, nous avons terminé le rafraichissement du pas de tir 25 M ; il a été procédé au changement du revêtement de sol qui était usagé et sale.

On prévoit pour cette saison la remise en peinture du SAS , du hall d'accueil , du bureau d'accueil , des sanitaires et du bureau se trouvant dans le 50 M.

Ainsi que vous en avez été informés par le biais d'affichage, suite aux diverses malversations ayant eu lieu dans le club (vol de plombs de système d'assistance modulable, vol de pièces sur les carabines, disparition de coussins de tir, dégradation des installations à IO M, manquement aux règles de sécurité....) nous avons investi en début de saison dans un système de vidéosurveillance nous permettant d'identifier les indélélicats.

Les problèmes relatifs aux bris d'armes et disparition de matériel appartenant au club ont totalement disparu ; il reste toutefois un gros problème lié au manquement aux règles de sécurité applicables au sein du club.

Toute cette saison par le biais, soit d'affichage au sein du club soit de courrier via internet pour ceux qui m'ont donné leur adresse e.mail nous vous avons rappelé combien était important le respect de la sécurité au sein du club. Nous avons eu cette saison un permanent blessé à l'accueil uniquement parce ces règles n'avaient pas été respectées.

De nouveau, samedi 26 octobre dernier, un tireur a commis une infraction mettant la vie des personnes se trouvant dans le hall d'accueil en danger (il a ramené une arme à l'accueil (certes dans sa valise) mais sans l'avoir assurée au pas de tir, sans avoir pris le soin de remettre le fanion obligatoire dans la chambre qui lui aurait permis d'y constater la présence d'une munition. Sur la demande du permanent de savoir si elle était assurée, il a répondu affirmativement et avant que ce dernier ne puisse intervenir a saisi lui-même l'arme dans sa valise faisant partir le coup. La balle est passée entre deux tireurs.

Je vous confirme qu'après réunion du comité directeur au cours de laquelle le tireur régulièrement convoqué a été entendu, notre décision a été unanime et la sanction est tombée...exclusion du club.

Aucune faute de sécurité ne sera plus tolérée au sein du club.

On voit encore trop de tireurs enfreindre nos règles ; l'affichage sur les différents pas de tir devrait pourtant attirer votre attention et vous obliger à prendre conscience que nous ne pouvons nous permettre quelque laxisme que ce soit dans leur respect.

Nous avons mis à la disposition de ceux qui souhaitent nous aider sur les pas de tir pour veiller à la sécurité des gilets rouges. Les permanents et les bénévoles revêtus d'un gilet rouge ont le devoir de faire veiller au respect de nos règles, de reprendre ceux qui ne les respectent pas. Le nom de ces tireurs me sera remis et nous prendrons les décisions qui s'imposent.

Je vous rappelle que la sécurité n'est pas seulement l'affaire des quelques bénévoles que nous sommes mais l'affaire de tous ; respecter la sécurité c'est respecter l'autre, c'est respecter la survie de notre club.

Ces règles sont notre sauvegarde et notre protection.

Vous avez, en prenant une licence de tir à MAROMME TIR SPORTIF pris l'engagement de respecter tant notre règlement intérieur que nos statuts.

Je me verrai contrainte, sur chaque infraction constatée, de vous rappeler individuellement vos devoirs et vos obligations au sein du club en rapport avec ce règlement intérieur et nos statuts.

Depuis cette saison vous avez également l'obligation de faire viser votre licence au dos par le médecin.

Pour toute demande d'avis préalable, et ce depuis déjà la saison dernière, je dois certifier que j'ai vu ce visa médical.

S'il ne se trouve pas au dos de votre licence, l'accès au club pourra vous être refusé et je ne pourrai plus vous délivrer d'avis vous permettant tant le renouvellement de vos détentions que l'acquisition d'arme.

Au plan de l'animation interne, les Challenges LACAILLE et OHN seront de nouveau programmés

Le club doit organiser de plus

Un challenge à 10 M pistolet et carabine fin Janvier

La coupe de Seine Maritime 25/50 M début avril

Je tiens à féliciter d'ores et déjà les tireurs qui ont porté très haut le nom de MAROMME TIR SPORTIF cette saison tant par leur présence sur le site des championnats de France que par les titres qu'ils ont obtenu

Ces résultats sportifs seront développés tout à l'heure par Monsieur ANDRIEU

Comme vous pouvez le constater par la remise des documents comptables qui vous a été faite, et par la lecture qui vous en sera donnée, notre trésorerie est saine

Je remercie Madame DEFAY, comptable, et Monsieur VERNAY, trésorier, pour le travail effectué avec rigueur tout au long de cette saison.

Ces comptes ont été visés par Monsieur Jacques FAUCON contrôleur aux comptes

Certains d'entre vous nous questionnent sur le nouveau décret relatif à la législation sur les armes ; en quelques mots je peux vous dire que ce décret nous est plutôt favorable, il porte notamment sur

- l'extension de la validité des autorisations de détentions le délai initial de trois ans est porté à cinq ans (Madame REGNIER de la préfecture m'a informé que pour toute nouvelle demande soit de renouvellement soit d'autorisation l'ensemble des armes que vous détenez fera l'objet d'un regroupement et d'un renouvellement pour cinq ans, même celles dont les autorisations sont toujours valides ce qui explique la liste des armes que vous détenez lors de vos demandes)

- Le choix du type de percussion centrale ou annulaire pour DOUZE ARMES de catégorie B ; les éléments d'armes sont hors quota dans la catégorie B
- L'âge légale pour détenir une arme est ramené de 21 ans à 18 ans
- Huit catégories regroupées sous quatre catégories

- **A** – tout ce qui est Interdit
- **B** – soumises à autorisation
- **C** – armes soumises a déclaration
- **D** – armes soumises à enregistrement

Tous ceux qui nous ont donné leur adresse e.mail ont reçu de la fédération le décret par internet.

Je vous ai synthétisé ce qu'il m'avait semblé important de retenir et je vous laisse le soin de vous référer au décret si vous souhaitez entrer dans le détail.

Pour obtenir un renouvellement ou une nouvelle autorisation, vous ne passez dorénavant plus par le biais du commissariat ou de la gendarmerie.

Vous devez envoyer l'ensemble du dossier à la préfecture (ou le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans le hall de la préfecture en face des cartes grises). Vous pouvez y trouver également les enveloppes nécessaires à leur dépôt.

Elles se trouvent sur une étagère devant l'urne.

Pour le retour de votre détention, vous devez joindre à votre dossier une enveloppe affranchie au tarif recommandé plus de 20 gr à votre nom.

Je tiens vraiment à remercier d'une part les membres du comité directeur qui ont donné de leur temps pour que notre club puisse continuer à accueillir dans de bonnes conditions les anciens et les nouveaux licenciés, (au nombre de 103) et d'autre part vous tous, membres du club qui avez su parler de notre sport et faire découvrir nos installations à tous les nouveaux venus.

Nous avons tous un travail d'accueil à faire, permanent ou tireur ; la convivialité et l'énergie positive qui règnent actuellement au sein du club est propice à retenir toute personne désireuse de découvrir le tir sportif.

Pour conclure, je souhaite que cette nouvelle saison sportive puisse voir MAROMME TIR SPORTIF continuer de figurer en bonne place dans les différentes compétitions sportives et qu'il puisse continuer **d'accueillir** et **retenir** ses adhérents dans une atmosphère conviviale et chaleureuse avec votre aide et celles des bénévoles que nous sommes.

Je souhaite à tous et à toutes, en mon nom et au nom du comité directeur, de joyeuses fêtes de fin d'année et d'ores et déjà une très bonne année 2014

Je vous remercie pour votre écoute.

La Présidente

Jocelyne ANDRIEU